

N°	3	5	6
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil treize  Le jeudi 11 juillet 14h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 juin 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i>  Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN.  Absents excusés : Mme HUREL, Mme LUCOT-AVRIL, Mme LE VERN M. DAVERGNE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. SENEAL.
- Approbation du compte-rendu du CA du 29/03/2013	
DATE DE LA CONVOCATION :	
23 mai 2013	<b>- Approbation du compte-rendu du CA du 29 mars 2013</b>  <i>Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.</i>
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice      15	
Présents            7	
Votants             7	



Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : *24/07/2013*  
Acte exécutoire le : *24/07/2013*  
la Présidente de l'Institution  
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Marie-Françoise GAOUYER**

*Marie-Françoise Gaouyer*  
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
11410 AUMALE  
Tel. : 03 44 56 11 56

*Marie-Françoise Gaouyer*  
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
11410 AUMALE  
Tel. : 03 44 56 11 56



**EPTB Bresle**

Institution Interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme  
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE

Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56

www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr

Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



## COMPTE-RENDU DU

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

## VENDREDI 29 MARS 2013

report du CA DU 22/03/13 faute de quorum

**Pièces à faire signer aux Conseillers généraux :**

- Feuille de présence
- Compte administratif 2012
- Budget primitif 2013

*Salle de réunion 1er étage - locaux de l'Institution - Maison de retraite d'Aumale  
(76390) - aile de droite - 9h30*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 29 MARS 2013

\*\*

# COMPTE RENDU

\*\*

### Étaient présents :

M<sup>me</sup> GAOUYER, Présidente de l'Institution et Conseillère générale du canton d'Eu  
M. MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault  
M. SÉNÉCAL, Conseiller général du canton de Saint-Saëns, représentant du  
Président du Conseil général de la Seine-Maritime

M<sup>me</sup> GOHEL, adjointe au Payeur départemental de la Seine-Maritime

M. BILLARD, Directeur - EPTB Bresle

M. LOGEREAU, Direction du développement des Territoires - Service  
environnement - Conseil général de l'Oise

Mme MELET, Animatrice du SAGE - EPTB Bresle

M. MICHEL, Chargé d'études "restauration de la continuité écologique" - EPTB  
Bresle

M. MAUGENDRE, DERE Conseil général de la Seine-Maritime

M<sup>me</sup> de SAINT GERMAIN, Secrétaire-comptable - EPTB Bresle

M<sup>me</sup> VASSALLI, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme

### Absents ou excusés :

M. AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray Saint Germer

M. BIGNON, Député - Conseiller général du canton d'Oisemont

M. DAVERGNE, Conseiller général du canton de Moyenneville

M. DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie

M. DESTRUEL, Conseiller général du canton de Gamaches, représentant du  
Président du Département de la Somme

M<sup>me</sup> HUREL, Députée - Conseillère générale du canton de Dieppe est

M. JACOB, Conseiller général du canton d'Hallencourt

M. JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest

M. LEFEVRE, Conseiller général du canton de Friville-Escarbotin

M<sup>me</sup> LE VERN, Conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle

M<sup>me</sup> LUCOT-AVRIL, Conseillère générale du canton d'Aumale

M. PATIN, Conseiller général du canton de Grandvilliers, représentant du Président  
du Conseil général de l'Oise

M. CARRÉ, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme

Mme GERBERT-GENTHON, DERE Conseil général de la Seine Maritime

M<sup>elle</sup> GILARD, Direction du développement des Territoires - Conseil général de  
l'Oise

M<sup>me</sup> LABOUCARIÉ, Directrice de l'environnement - DERE - Conseil général de la  
Seine-Maritime

M. LEFRANCO, animateur de bassin versant- EPTB Bresle

M. MACKELBERG, animateur « Agro-environnemental » - EPTB Bresle

M<sup>me</sup> MÉLÉNEC, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme

M<sup>me</sup> TEULIÈRES, Directrice de l'environnement - Conseil général de l'Oise

M. TUEUR, Direction du développement des Territoires - Service environnement -  
Conseil général de l'Oise

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 29 MARS 2013

\*\*

## COMPTE RENDU

\*\*

### SOMMAIRE

<b>1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 20 février 2013 (report du CA du 14 février 2013)</b> .....	4
<b>2. Exercice Budgétaire 2013</b> .....	4
<b>3. Etat d'avancement sur le Schéma d'aménagement et des gestion des eaux (SAGE) de la Bresle</b> .....	10
<b>4. Élaboration du SDAGE 2016-2021 – Consultation 2012-2013</b> .....	10
<b>5. Dispositions relatives aux droits des agents</b> .....	11
<b>6. Etude de gouvernance : finalisation et décisions prises suite à la dernière réunion</b> .....	13
<b>7. Convention de mise à disposition des locaux de l'Institution : avenant n°2</b> .....	13
<b>8. Taux de promotion pour les filières administrative et technique</b> .....	14
<b>9. Maitrise de l'érosion et du ruissellement</b> .....	15
<b>10. Développement des petits aménagements d'hydraulique douce : mise en place d'une haie à LAMARONDE</b> .....	16
<b>11. Contrat Global pour l'Eau</b> .....	17
<b>12. Schéma de Gestion des Eaux Pluviales</b> .....	17
<b>13. Comités régionaux "trames verte et bleue" : élaboration du schéma régional de cohérence écologique de Picardie</b> .....	17
<b>14. Point sur les marchés signés par Madame la Présidente</b> .....	18
<b>Annexes</b> .....	19

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 29 MARS 2013

\*\*

# COMPTE RENDU

\*\*

Début de séance à 9h30. Mme la Présidente remercie les invités de leur présence. En préambule, Mme GAOUYER note que la construction du BP 2013 qui va être présenté ci-après, a été très compliquée cette année.

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 20 février 2013 (report du CA du 14 février 2013)**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Exercice Budgétaire 2013**

#### **2.1. Compte administratif 2012**

Le Compte Administratif 2012 reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'année 2012.

M. BILLARD, sous-couvert de Mme la Présidente, présente les résultats de l'exercice 2012 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT			TOTAL CUMULE
	€	€			
	REALISE 2012	REALISE 2012	CREDITS DE REPORT	TOTAL INVEST.	€
DEPENSES	638 004,36	242 397,55	550 304,90	792 702,45	1 430 706,81
RECETTES	680 812,05	280 067,77	542 933,15	823 000,92	1 503 812,97
<b>RESULTAT</b>	<b>42 807,69</b>	<b>37 670,22</b>	<b>-7 371,75</b>	<b>30 298,47</b>	<b>73 106,16</b>

Au titre de l'année 2012, il est précisé que :

- Le résultat de fonctionnement est de - 100 981,89€,
- Le résultat d'investissement est de - 2 423,08€,
- Le résultat total est de - 103 404,97€,
- Le résultat global final est de + 80 477,91€.

M. BILLARD attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que plus de la moitié du fond de roulement a été dépensée sur cet exercice budgétaire. Au titre des actions engagées comme des projets à venir en matière de "continuité écologique" ou de "lutte contre les ruissellements et les érosions", il existe un risque, si les Départements n'abondent pas, qu'en 2 ans, ce fond disparaisse et qu'il ne soit plus possible pour l'Institution de porter ses actions et de jouer le rôle d'animateur de bassin.

Il est procédé à une lecture détaillée du Compte administratif 2012, en rappelant que les rectificatifs d'écritures tels que demandés par la Paierie départementale de la Seine-Maritime ont fait l'objet de mouvements comptables sur cet exercice budgétaire.

Suite à la lecture du Compte administratif, M. MAQUET s'interroge sur les périodicités de versement des dotations départementales.

Mme VASSALLI explique que le versement, pour le département de la Somme, ne peut intervenir qu'une fois la sollicitation faite par l'Institution au titre de l'exercice en cours, et après validation de la commission permanente du Conseil général.

Mme GAOUYER rappelle qu'en 2012, le département de la Somme avait interprété la dotation de fonctionnement, destinée à l'Institution, comme une subvention, ce qui impliquait le versement uniquement de la moitié de cette dotation annuelle en année "N". Après avoir pris contact avec M. le Président du Conseil Général de la Somme, l'Institution a pu bénéficier de l'intégralité de la dotation en 2012. Ce problème ne devrait pas se reproduire cette année.

M. BILLARD indique que suite à l'envoi, par l'Institution, de la délibération prise dans le cadre du vote du budget primitif, les dotations départementales sont généralement versées sous 3 à 4 mois en moyenne.

Pour le vote de ce compte administratif, Mme GAOUYER quitte l'assemblée, la présidence de la séance est assurée par M. SENEAL, doyen d'âge.

M. SENEAL fait procéder au vote du compte administratif. Le mode de scrutin, à main levée, est retenu.

*Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du compte administratif 2012 et s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du Payeur départemental, l'adopte à l'unanimité.*

*Annexe 1 : tableau de présentation du  
compte administratif 2012 validé en  
séance*

## **2.2. Budget primitif 2013**

M. BILLARD rappelle au préalable que, comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, un effort très conséquent a été fait pour ne pas modifier les dotations départementales. Malheureusement, au vu des nombreuses incertitudes qui pèsent sur les recettes de fonctionnement, notamment celles en provenance de l'Agence de l'eau, une augmentation des dotations départementales sera tout de même sollicitée cette année.

Pour le BP 2013, les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à hauteur de 829 888 € (+7.5% par rapport à 2012) pour le fonctionnement et 1 270 829 € (+54% par rapport à 2012) pour l'investissement.

Sur la base de ce qui a été discuté en février dernier lors du DOB 2013, les dépenses suivantes ont fait l'objet de suppression ou de réajustement au Budget Primitif 2013 :

- Points de retraite – rachat sollicité par un agent : 12 854,50 € (payable en 2014 - décalage d'1 an),
- Bulletin de la Bresle : 2 600 € (supprimé pour 2013),
- Rapport d'activités 2012 : 4 000 € (prestation supprimée – sera faite en interne),
- Plaquette « Bilan des animations pêche » : 2 600 € (reportée ultérieurement),

- Travaux d'Hydraulique douce sur le Bassin Versant de Longroy : décision de ne pas faire participer financièrement l'Institution,
- Etudes prévues sur les sous-bassins d'Eu-Sud et de la Fontaine-Saint-Pierre : décision de ne pas faire participer financièrement l'Institution,
- Charge liée aux dépenses du SAGE de la Vallée de la Bresle au titre de l'année 2013 : décision d'étaler, sur 5 ans, la participation de l'Institution sur ce projet de fonctionnement qui se monte à 61 410,83 €, soit au total 12 282,17 €/an,
- Charge liée à la réfection des locaux de l'Institution : décision d'étaler sur 5 ans, la participation de l'Institution sur ce projet de fonctionnement (12 945,86 €) soit au total 2 589,17€/an.
- Les rectificatifs d'écritures entamés en 2012 constituaient une charge de fonctionnement de 63 787 €/an ; ce montant a été pris en compte sur la 1<sup>ère</sup> année mais sera étalé sur 10 ans, à partir de 2013, au lieu de 4 ans pour le montant restant,
- Les dépenses suivantes avaient reçu une autorisation d'engagement avant le vote du BP 2013, et se trouvent supprimées : Provision logiciel de comptabilité : 2 075 € - Matériel de bureau et mobilier : 750 €.

Par rapport à la version du BP envoyé avec l'ordre du jour, il est distribué en séance, une version revue qui tient compte des incertitudes pesant sur les recettes en provenance de l'Agence de l'eau. Il est proposé, dans cette nouvelle version du BP 2013, une augmentation des dotations départementales (+ 25 000€) de façon à contrebalancer ces incertitudes et permettre, entre autre, la réalisation du recouvrement des sols amiantés des locaux de l'Institution (+15 000€). Pour l'équilibre de cette section, les 10 000€ restants ont été utilisés pour conforter certaines lignes budgétaires.

De plus, disposant, à ce jour, de nouvelles informations sur certains dossiers d'investissement, il est à noter la disparition ou la modification de certaines opérations :

- enlèvement en dépense et recette d'investissement, d'une opération d'investissement d'hydraulique structurante sur le bassin versant de Longroy, dont les études préliminaires et les travaux étaient estimés à 82 000€HT,
- ré-estimation du montant prévisionnel d'une opération d'investissement d'hydraulique douce sur ce même bassin versant de Longroy : nouvelle estimation à 55 200€HT.

M. BILLARD donne lecture du Budget primitif 2013, tel que distribué en début de séance, en apportant des précisions et des explications sur chacune des lignes.

Dans le cadre de la constitution de ce budget, Mme GAOUYER confirme l'objectif initial de l'Institution qui était de ne pas demander d'augmentation des dotations départementales. Sur ce principe, ont notamment été retirées toutes les contributions financières possibles de l'Institution dans le cadre des études qu'elle mène en matière de lutte contre les ruissellements et les érosions. Force est de constater que cela n'a pas pu suffire en raison des opérations en cours et des incertitudes qui pèsent sur la participation de l'Agence de l'Eau au titre de divers projets.

M. MAQUET explique que le Département de la Somme a, semble t'il, prévu d'apporter une contribution à hauteur de 94 000€ uniquement, soit une diminution de l'ordre de 10% par rapport à celle de 2012.

M. LOGEREAU ajoute qu'une augmentation de la dotation départementale du département de l'Oise, est aussi très incertaine.

Mme GAOUYER explique que l'Institution, dans le cadre de son étude de Gouvernance, réfléchit actuellement à une restructuration en syndicat mixte. Cette forme juridique permettrait aux collectivités locales de prendre une part active à la politique menée par l'établissement dans le cadre de la gestion du grand cycle de l'eau sur ce bassin tout en diversifiant les financements de l'Institution, les rendant, par la même, moins dépendants des dotations départementales.

M. MAQUET fait remarquer que beaucoup de collectivités sont elles-aussi dans un contexte budgétaire peu favorable.

*La suite des débats sur l'évolution de l'Institution est reprise dans le paragraphe, ci-après, concernant l'étude de Gouvernance.*

Mme GAOUYER indique, de plus, qu'elle a fait part à M. FILALI, directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, direction Seine aval, des inquiétudes financières actuelles pesant sur l'établissement. Elle a notamment posé la question d'une adaptation possible des modalités de versements de l'Agence par anticipation de façon à améliorer la trésorerie de l'Institution et donc la bonne réalisation des projets en cours.

M. SENECALE estime que les débats législatifs actuels sur la décentralisation iront dans le sens des réflexions qui sont menées en ce moment dans le cadre de la gouvernance et qu'il conviendrait que les départements continuent à soutenir l'Institution.

M. MAQUET souhaite savoir de quelle marge de manœuvre dispose l'Institution, si ses demandes auprès de l'Agence de l'eau comme des départements ne sont pas acceptées. Mme GAOUYER répond que le cas échéant, les projets seraient décalés dans le temps.

Mme GAOUYER comprend que les budgets soient très difficiles à maintenir pour tout le monde dans un tel contexte économique mais elle rappelle que l'Institution a réduit au maximum les actions qui imposaient un coût financier (soit par décalage dans le temps, soit en lissant la dépense sur plusieurs années, soit tout simplement en annulant la contribution possible de l'établissement à l'action). L'Institution arrive à un tournant de son existence où les phases de réalisations s'engageant, elle doit répondre "présent". Le budget présenté semble sur ce point être dans la rationalité la plus stricte.

M. MAUGENDRE fait remarquer que certaines dépenses d'investissement, notamment les opérations liées à la continuité écologique, ne seront pas forcément toutes réalisées cette année. Ce faisant, il s'interroge sur la nécessité de les laisser inscrites au budget.

M. MICHEL estime que la perspective de 4 nouvelles opérations en 2013, au titre de la continuité écologique, même si tout ne sera pas dépensé, n'est pas déraisonnable. Il est à minima prévu que les études de maîtrise d'œuvre soient engagées, c'est tout au moins l'objectif poursuivi par l'Institution, à ce titre, cette année.



M. SENEAL, rappelle qu'au titre de ces montants, les dépenses s'équilibrant avec les recettes et sans participation financière de l'Institution, leur impact budgétaire reste nul. Sur le plan de la construction du BP, il préconise que l'Institution se tourne vers l'Agence de l'eau, principal organisme financeur, dans le domaine qui nous intéresse. Mme GAOUYER le rejoint et rappelle que c'est à la demande de l'Agence de l'Eau que l'étude du SAGE de la Bresle a été confiée à un bureau d'études extérieur, impactant de manière non négligeable le budget de l'Institution.

M. LOGEREAU indique qu'il pourrait aussi être intéressant de creuser les pistes de recettes possibles auprès des Régions.

*Annexe 2 : tableau de présentation du budget primitif 2013 v2*

¶ *Après concertation, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, entérinent le BP 2013 tel que proposé dans la version distribuée en séance et toutes les actions s'y rattachant.*

*Les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, notamment la suppression des autorisations de dépenses suivantes avant le vote du budget 2013, actées par le Conseil d'administration en date du 28/11/2012 (délibération n°330) : Provision logiciel de comptabilité – article 2051 : 2 075 €, Matériel de bureau et mobilier – article 21848 : 750 €.*

*A l'unanimité, le Conseil d'administration habilite, le cas échéant, Mme la Présidente à souscrire, à nouveau (ou à reconduire) en cas de besoin, une ligne de trésorerie, un prêt relais, etc... ou un emprunt pour le bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par l'Institution.*

*Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, conformément aux prévisions budgétaires :*

- 1. de verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public,*
- 2. que la gratification accordée ne pourra pas dépasser le plafond prévu par l'art. L242-4-1 du code de la sécurité sociale,*
- 3. de laisser à Mme la Présidente le soin de fixer le montant des gratifications et toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages visés (convention de partenariat,...).*

*Ces dépenses sont inscrites au chapitre 012/62 du BP 2013.*

*A l'unanimité, les membres du Conseil habilitent Mme Gaouyer à tout mettre en œuvre pour la réalisation des opérations visées dans le cadre de l'adoption de ce budget (opération de réfection des sols ...).*

### **2.3. Rectificatifs des écritures depuis la création de l'Institution de la Bresle – modification de la durée des amortissements des frais d'études**

Mme de SAINT GERMAIN précise, en complément de ce qui été évoqué lors du vote du BP, qu'en 2012, suite à une demande de Mme le Payeur Départemental,

certaines écritures comptables, passées depuis la création de l'établissement, ont été reprises, afin notamment de les faire disparaître du bilan.

En effet, ces anomalies provenaient d'inscriptions comptables incorrectes.

Pour les rectificatifs d'écritures consistant à faire disparaître du bilan les frais d'études inscrits en investissement et non suivis de réalisation, il a été acté, par le Conseil d'administration, réuni en séance du 20 septembre 2012, de les étaler sur 5 ans, conformément à l'instruction budgétaire M52.

L'amortissement de ces frais d'études représente au global, pour les années 2013 à 2016, 63 787,31 € de virements annuels de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Ces écritures bouleversant, de manière non négligeable, l'équilibre des sections du budget de l'Institution, et afin d'alléger cette charge annuelle de fonctionnement, il est proposé d'amortir ces frais d'études sur 11 ans à compter de 2012.

Elle rappelle que Mme le Payeur a donné son accord de principe sur ce point.

Le détail de ces écritures, déjà intégré au BP 2013, est présenté en annexe 4.

☞ *A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration autorise Mme la Présidente à amortir sur 11 ans les études précitées, conformément à l'annexe jointe.*

*Annexe 3 : modification de la durée des  
rectificatifs d'écritures*

#### **2.4. Étalement de charges – charges constatées sur l'exercice 2013**

Mme de SAINT GERMAIN rappelle que le budget primitif 2013 est constitué, en partie, de charges de fonctionnement non redondantes dans le temps, qui tendent à déséquilibrer la section de fonctionnement, à savoir :

- l'étude du SAGE de la Vallée de la Bresle : 187 346,42 € en dépenses et 125 935.59 € en recettes, soit une charge de 61 410.83 €,
- les travaux de réfection des locaux (couloir des bureaux, kitchenette, salle de réunion,...) : 12 945,86 € en dépenses.

Avec l'accord de Mme la Présidente, il est proposé un étalement de ces charges sur plusieurs années.

☞ *A l'unanimité, le Conseil d'administration habilite Mme la Présidente à étaler ces charges de fonctionnement sur 5 ans, de 2013 à 2017 (les montants de ces étalements seront fonction du montant réel de ces charges, sur 2013), comme le permet l'instruction budgétaire M52.*

#### **2.5. Aides techniques apportées par l'EPTB Bresle aux propriétaires d'ouvrages – problématiques inondations et ruissellements assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**

Mme DE SAINT GERMAIN précise qu'au titre des aides techniques qui seront apportées par l'Institution aux propriétaires d'ouvrages et qui nécessitent des aménagements ou travaux de lutte contre les inondations et ruissellements, des conventions fixant les engagements de chacune des parties seront mises en place.

L'Institution aura pour missions d'accompagner les propriétaires dans les démarches de travaux / d'aménagements, et d'assurer le règlement financier des opérations, sans apporter aucun financement.

**Les conventions qui seront passées prendront la forme juridique de conventions de mandat.** A ce titre, l'Institution est considérée, au regard de la loi, comme « entreprise privée », agissant pour le compte d'un propriétaire extérieur, et devra assujettir l'ensemble des dites opérations à la taxe sur la valeur ajoutée, à l'instar des opérations de restauration de la continuité écologique qui sont actuellement menées.

Les services de la Direction des Finances de Rouen ont confirmé cet assujettissement. L'Institution est en attente d'un rescrit fiscal le notifiant.

☞ *A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :*

- *autorisent l'assujettissement à la TVA des opérations d'aménagements et de travaux de lutte contre les inondations et ruissellements, conclues par conventions de mandat,*
- *autorisent Mme la Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires à cette mise en œuvre.*

### **3. Etat d'avancement sur le Schéma d'aménagement et des gestion des eaux (SAGE) de la Bresle**

Mme MELET précise que la CLE du 11 mars dernier n'a pas pu avoir lieu en raison des conditions météorologiques et qu'elle est reportée au 9 avril prochain.

Pour mémoire, se sont déroulées les 15 et 25 mars derniers, les commissions thématiques, lesquelles ont permis aux participants d'évoquer toutes les pistes devant concourir à bâtir des scénarios qui permettront d'atteindre l'objectif de bon état des eaux. Les différents scénarios, qui restent à élaborer suite à ces commissions, seront débattus par la suite en assemblée plénière en CLE.

### **4. Élaboration du SDAGE 2016-2021 – Consultation 2012-2013**

Mme MELET rappelle que le SDAGE 2016-2021 est en cours d'élaboration et qu'au moins trois ans avant son entrée en vigueur, la directive cadre européenne sur l'eau prévoit une consultation du public et des assemblées sur :

- les questions importantes auxquelles le prochain SDAGE du bassin Seine-Normandie devra répondre dans les dix ans pour reconquérir le bon état des rivières et des nappes d'eau souterraines,
- le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE.

Dans ce cadre, la CLE du SAGE de la vallée de la Bresle et l'EPTB Bresle font partie des instances qui sont consultées, par le Préfet coordonnateur de bassin et le Président du Comité de bassin Seine-Normandie.

Elles sont invitées à émettre un avis sur le rapport d'une trentaine de page intitulé « Les questions importantes sur le bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands – consultation des assemblées 2012 ».

Après une brève présentation du bassin Seine-Normandie, le rapport s'articule autour de 5 axes de questionnements majeurs, pour la période 2016-2021 :

**1°) Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer**

**2°) Anticiper les situations de crise (inondations et sécheresses) en relation avec le changement climatique pour une gestion quantitative et équilibrée des ressources en eau**

**3°) Favoriser un financement ambitieux et équilibré de la ressource en eau**

**4°) Renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locale**

**5°) Améliorer les connaissances spécifiques sur la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et l'impact du changement climatique pour orienter les décisions**

En premier lieu, pour chaque axe de questionnement, le rapport fait état des connaissances et des avancées observées au cours de la mise en œuvre des précédents SDAGE, puis identifie les efforts à consentir pour la période 2016-2021.

Au cours de sa présentation orale, Mme MELET énonce ces derniers. Elle rappelle également et toujours dans ce cadre, que l'EPTB sera à nouveau sollicité, en 2015, sur le projet de SDAGE.

A l'issue de la présentation, Mme GAOUYER souhaite savoir si l'exposé appelle des remarques de la part des participants.

M. LOGEREAU note que l'aspect "zones humides" est un axe de travail majeur pour l'Agence de l'Eau dans le cadre du futur SDAGE, cette thématique ayant été jusqu'alors assez peu traitée par les programmes d'actions.

Mme MELET explique qu'effectivement les crédits sur cette ligne ne sont pas utilisés.

*☞ A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration de l'EPTB Bresle trouvent légitime de garder pour le SDAGE 2016-2021, les 5 questionnements comme axe majeur de réflexion aux débats qui vont concourir à son établissement.*

*Il est demandé à Mme MELET de réaliser une analyse technique du rapport et d'établir une réponse officielle en ce sens (courrier en annexe).*

*Annexe 4 : courrier de réponse – SDAGE  
2016-2021*

## **5. Dispositions relatives aux droits des agents**

### **5.1. Heures supplémentaires pour les agents de catégorie A : modification du règlement du droit des agents**

M. BILLARD rappelle que suite aux entretiens annuels, la plupart des salariés de catégorie A de l'Institution, ont émis le souhait d'une plus grande flexibilité dans la récupération des heures supplémentaires qu'ils effectuaient en plus de leur 35h/semaine (jours de présence en cas de réunion exceptionnelle, ...).

Actuellement, aucun texte ne le prévoyant, ces heures ne sont pas récupérées. Un peu de souplesse est demandé de façon à pouvoir les cumuler et les octroyer dans

l'année en question, mais à des moments plus opportuns pour les salariés sans que cela ne soit préjudiciable à l'avancée des dossiers et au bon fonctionnement des services de l'Institution

Après avoir pris les informations nécessaires auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale 76, il s'avère que les possibilités de récupération relèveraient de la décision de l'autorité territoriale.

Souhaitant donc pouvoir donner la possibilité aux agents de catégorie A, de récupérer les heures qu'ils effectuent dans le cadre de leurs missions mais en plus de leurs temps de travail hebdomadaire de 35h, il est proposé une modification du règlement du droit des agents de l'Institution notamment de son article 23 tel que présenté en annexe à cet ordre du jour.

Cette proposition a également été envoyée pour avis au CTP du CDG76 en février 2013 et doit faire l'objet d'une réponse écrite de cette instance. Le service juridique du CDG76 a, semble t'il, quelques remarques à formuler mais elles ne nous sont pas encore parvenues.

*☞ A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration, sous réserve que les remarques du CDG76 et du CTP ne modifient pas substantiellement, le projet de révision du droit des agents, acceptent sur le principe, que la récupération des heures supplémentaires pour les agents de catégorie A soit possible. Ils autorisent Mme la Présidente à modifier le règlement en ce sens et à tout mettre en œuvre pour l'application de cette mesure.*

*Annexe 5 : proposition de modification de  
l'article 23 du règlement du droit des  
agents*

## **5.2. Le télétravail**

Mme GAOUYER précise que le télétravail a pour objectif de créer des conditions de travail plus souples pour un travail efficace en dehors du lieu de travail habituel. Il n'augmente ni ne diminue le nombre d'heures de travail et la charge de travail. Il s'inscrit dans la recherche d'un équilibre entre les nécessités de service et les rythmes personnels du télétravailleur ainsi que la préservation de sa vie privée et de sa santé.

Dans le cadre des missions qui lui incombent, un salarié a souhaité pouvoir bénéficier d'un aménagement de ses horaires de travail et souhaiterait savoir si la possibilité de travailler, exceptionnellement et sur une certaine durée à son domicile, pouvait lui être accordée.

Ce dispositif sera naturellement conditionné par une convention signée entre l'agent et la Présidente, qui représentera l'Institution, afin de formaliser cette possibilité.

Mme VASSALLI fait état de réflexions similaires au sein du CG80.

*☞ A l'unanimité, les membres du Conseil habilite Mme la Présidente, sur le principe, à mettre en œuvre (par arrêté, convention, ...) et de manière exceptionnelle, la procédure de télétravail pour les agents la sollicitant et ce, pour permettre une plus grande flexibilité dans l'accomplissement des missions qui incombent aux salariés de l'Institution. Mme la Présidente restera seule juge de l'ouverture ou non de cette possibilité aux agents la requérant.*

## **6. Etude de gouvernance : finalisation et décisions prises suite à la dernière réunion**

Dans le prolongement du débat qui s'est instauré au cours du vote du BP 2013, M. BILLARD rappelle que l'étude de Gouvernance devait s'achever le 13 mars par une réunion finale de restitution à laquelle étaient invités les élus du Conseil d'administration comme les membres du COPIL de cette étude. Cette étude n'ayant pas eu lieu à la date indiquée, en raison des conditions météorologiques de début mars, elle est repoussée au 5 avril matin prochain.

M. BILLARD explique qu'un projet de loi (acte III de la décentralisation devrait passer en avril prochain en conseil des ministres), qui concernera pour partie le grand cycle de l'eau, les EPCI et les EPTB, devrait très certainement être voté pour la fin d'année. Ce projet impactera notablement les champs de compétences des communes et des EPCI.

Dans ce contexte législatif, les réflexions qui sont menées en ce moment à l'Institution avec cette restructuration en syndicat mixte ouvert sont de très bonne augure pour que soit assurée la préservation de la ressource au sein de cette unité hydrographique.

M. MAQUET s'interroge sur les ressources propres qui pourraient exister avec cet établissement.

M. BILLARD précise qu'il y a déjà actuellement des possibilités de financement via l'Agence de l'eau (redevances pour services rendus), non exclusives du statut d'EPTB, mais que par la suite avec l'achèvement du SAGE et notamment sa mise en œuvre, la loi permettra d'instaurer, dans certaines limites, une sur-redevance sur la facture d'eau des habitants du bassin versant pour financer des dépenses de fonctionnement de l'établissement, dépenses qui seront afférentes au suivi et à la mise en œuvre des actions à réaliser suite à l'approbation du SAGE.

Mme VASSALLI précise que le fonctionnement recherché doit pouvoir s'inspirer du syndicat mixte de la Somme (AMEVA) lequel fonctionne sur des bases identiques.

## **7. Convention de mise à disposition des locaux de l'Institution : avenant n°2**

Dans le cadre de la réhabilitation des nouveaux locaux de l'Institution et puisque de nouvelles pièces viennent d'être mises à la disposition de l'Institution par la commune d'Aumale, il sera proposé à la signature de Mme la Présidente, un second avenant à la convention existante de mise à disposition des locaux actuels. Cet avenant, en cours de préparation par la Mairie d'Aumale, n'a pas pu être présenté ce jour.

*☞ Afin de ne pas bloquer le bon déroulement de la mise à disposition des locaux de l'Institution, à l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mme la Présidente à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des locaux pour l'Institution, intégrant les nouvelles pièces mises à disposition de l'Institution si celui-ci n'est pas de nature à bouleverser le montant financier inscrit au BP 2013.*

## **8. Taux de promotion pour les filières administrative et technique**

Mme GAOUYER rappelle que les taux de promotion pour certains grades de la filière technique ont déjà été validés par le Conseil d'administration mais que rien n'existe pour la filière administrative. Il est donc proposé de revoir dans son ensemble, les taux de promotion pour les filières administrative et technique.

- Vu la délibération n°136 du 18/01/2008,
- En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Il est proposé de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Les taux retenus, exprimés sous la forme d'un pourcentage, restent en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne les a pas modifiés.

Il est proposé à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade comme suit :

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Taux (%)</b>
Administrateur	Administrateur hors classe	100
Attaché principal	Directeur territorial	100
Attaché	Attaché principal	100
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	100
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Taux (%)</b>
Ingénieur en chef de classe normale	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	100
Ingénieur principal	Ingénieur en chef de classe normale	100
Ingénieur	Ingénieur principal	100 (délibération n°136 accepté par le CTP du 11/12/2007)
Technicien supérieur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien supérieur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
Technicien supérieur	Technicien supérieur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 (délibération n°136)

		accepté par le CTP du 11/12/2007)
Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	100
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	100

L'avis du CTP du Centre de gestion de la Seine-Maritime sera sollicité dès la validation de la présente délibération.

 *Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, valident les taux de promotion de grade pour les filières administrative et technique, tels que proposés ci-dessus.*

## **9. Maitrise de l'érosion et du ruissellement**

### **9.1. Sous-bassin de Longroy**

M. BILLARD rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, il avait été expliqué que des informations complémentaires devaient être collectées pour définir le montage administratif de la mise en œuvre du programme d'actions proposées dans l'étude hydraulique du bassin versant de LONGROY.

Il explique que des incertitudes devant également être levées sur les modalités de récupération du FCTVA pour les travaux, l'EPTB a sollicité dernièrement l'avis de la Trésorerie générale (rescrit fiscal) et des DDTM 76 et 80 sur ces points.

Enfin et faisant suite à la dernière réunion en date avec les communes concernées par l'étude du sous-bassin de Longroy, il annonce que des décisions concernant la réalisation des travaux ont été prises. Ainsi, au titre des travaux d'hydraulique douce, les communes ont accepté le fait que ces travaux soient réalisés cette année. Il rappelle que les montants en question sont inscrits en HT au BP 2013 de l'Institution (55 200€ - ligne 4581004).

La procédure, sous réserve d'une confirmation via le rescrit fiscal sollicité, sera identique à celle mise en œuvre dans le cadre des opérations liées à la continuité écologique. L'Institution étant perçue comme un mandataire et non comme le maître d'ouvrage qui restera le propriétaire (agriculteur ou non), sera chargée de l'animation et de la mise en œuvre de ces opérations sur les terrains visés par l'étude. Ces opérations seront inscrites en classe de compte 45 et feront l'objet de conventions de mandat et ne nécessiteront pas de déclaration d'intérêt général, le propriétaire restant maître d'ouvrage de l'opération.

S'agissant des opérations d'hydraulique structurante (bassins de rétention), les sommes étant très importantes et les financements (40% semble t'il en cumulés) faibles, les communes concernées ont décidé d'ajourner ces opérations.

### **9.2. Sous-bassin de Eu**

M. BILLARD précise que, comme évoqué dans le cadre du DOB, le plan de financement de l'étude en question a été revu en raison de la non participation financière de l'Institution.



Les communes ont acté le nouveau plan de financement qui leur a été proposé en mars dernier.

M. MAQUET demande si des travaux sont prévus et précise, pour information, les problèmes sanitaires constatés au droit des plages de Mers-les-Bains notamment en raison des problèmes de qualité d'eau liés aux apports amonts en provenance du bassin.

M. BILLARD rappelle qu'il ne s'agit là que de la première phase qui consiste à lancer les études de lutte contre les ruissellements et les érosions sur ce sous bassin de la Bresle. Les phases de travaux qui comporteront des travaux d'hydraulique douce et d'hydraulique structurante viendront ultérieurement.

### **9.3. Aménagement de Monchaux-Soreng**

M. BILLARD rappelle que l'Institution de la Bresle aide la commune de Monchaux-Soreng dans le cadre de la réalisation d'une fascine et d'une mare destinées à juguler les problèmes de ruissellement sur voirie connus en certains endroits de la commune. La réalisation (conception) connaît quelques retards imputables à la topographie du terrain.

### **9.4. Sous-bassin de la Vimeuse**

M. BILLARD précise que l'étude devrait s'achever cette année, une dernière réunion étant prévue le 5 avril prochain.

## **10. Développement des petits aménagements d'hydraulique douce : mise en place d'une haie à LAMARONDE**

M. BILLARD explique que l'EPTB a été sollicité par un exploitant agricole pour la réalisation d'une haie hydraulique sur la commune de LAMARONDE dans la Somme. Conformément à la délibération n°309 du Conseil d'Administration du 20/09/2012, il est proposé que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, par l'intermédiaire de l'EPTB, apporte 60 % de subventions sur ce projet. Ces financements sont inscrits depuis 2012 dans le budget de l'Institution à hauteur de 10 200€.

L'Institution avait par ailleurs mis dans les conditions d'octroi des aides à ce titre, l'obligation de laisser la haie en place pendant 15 ans (convention annexée à la délibération n°309).

Cette durée étant jugée trop importante par le propriétaire et l'Agence de l'eau ne donnant qu'une obligation sur une durée maximum de 10 ans, il se pose la question de la nécessité de revoir les conditions imposées par l'Institution sur ce point.

M. MAUGENDRE pense qu'il convient d'être bien clair avec les communes en les sensibilisant au fait que la mise en place seule des ouvrages d'hydraulique douce, qui sont des ouvrages de prévention, ne suffira pas à lever les risques de ruissellements qui pourraient exister sur un bassin versant.

M. SENEAL indique que les agriculteurs ne souhaitent pas forcément s'engager dans le temps.

M. MICHEL explique qu'il existe d'autres moyens à disposition permettant notamment d'inciter à la conservation de ces éléments du paysage comme les arrêtés municipaux en vertu du code de l'urbanisme.

☞ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, accepte que, comme l'Agence de l'eau, l'obtention de cette aide soit subordonnée au maintien de l'ouvrage (haie) pendant 10 ans minimum.*

### **11. Contrat Global pour l'Eau**

M. BILLARD explique qu'il était envisagé le montage d'un Contrat global pour l'eau sur le bassin de la Bresle. Suite à la validation du PTAP et du 10<sup>ème</sup> programme d'interventions de l'Agence de l'eau, au projet de contrat d'animation unique sur le bassin versant de la Bresle et à une réunion entre l'EPTB Bresle et l'AESN en date du 31 janvier dernier, cette idée ne semble pas la plus pertinente. Sauf à ajouter un "plus" administratif, il a été admis que cet outil contractuel n'apporterait pas de plus-value par rapport à la situation actuelle. Le choix de réaliser un Contrat Global pourra être éventuellement revu à la suite de l'approbation du SAGE.

### **12. Schéma de Gestion des Eaux Pluviales**

M. BILLARD explique que 4 communes vont lancer leur SGEP cette année, Blangy-sur-Bresle, le Tréport, Millebosc et Bazinval.

### **13. Comités régionaux "trames verte et bleue" : élaboration du schéma régional de cohérence écologique de Picardie**

M. BILLARD rappelle que l'instauration des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, documents visant l'identification et la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle régionale, constitue un engagement majeur qui vient conforter la progressive intégration de la biodiversité dans les politiques publiques françaises, en lien avec les engagements d'ores et déjà pris aux échelles internationales et européennes.

A l'échelle régionale, les Régions et l'État élaborent conjointement des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), qui prennent en compte les orientations nationales, particulièrement en ce qui concerne les critères de cohérence. Le choix de la méthode régionale reste libre, avec la mise en place d'un comité régional Trame Verte et Bleue regroupant l'ensemble des acteurs concernés.

Le 21 mars dernier à AMIENS, le comité régional TVB a fait le point sur le programme opérationnel qui va être mis en place dès cette année voire poursuivi sur 2014 pour permettre l'élaboration de ce SRCE.

Le bureau d'études Ecosphère associé aux cabinets d'études Ecothème et RCT qui vont porter l'élaboration de ce travail, a présenté sa méthode de travail en rappelant l'impérieuse nécessité de co-construire avec l'aide du comité TVB ce document régional.

Il est notamment prévu sur 2013, par Ateliers, l'identification des composantes de la TVB, l'analyse des enjeux régionaux ainsi que leur hiérarchisation et la réalisation d'un atlas cartographique au 1/100 000 sur la région.

En 2014 et suite au travail réalisé, le comité TVB via des Ateliers s'efforcera de construire une stratégie et un Plan d'actions devant permettre de lutter contre cette érosion de la biodiversité.

#### **14. Point sur les marchés signés par Madame la Présidente**

Mme GAOUYER donne lecture des marchés qu'elle a signés ou engagés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, depuis le conseil d'administration du 28 novembre 2012 :

N°	Date lancement publicité (prévisionnelle)	Date fin publicité	Date notif.	Durée marché (pour les marchés forfaitaires)	Nature : - Fournit. - Services - Travaux	TITULAIRE/ PRESTAT.	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC	Objet
2012-07	30/11/2012	30/11/2012	03/01/2013	12 mois reconductible	service	CPIE 80	32, route d'Amiens – 80480 DURY	16 000,00	16 000,00	Animations environnementales sur le BV de la Bresle
2012-07 bis	21/09/2012	19/10/2012	17/12/2012	6 mois	travaux	REJET TP	80, rue du général de Gaulle – 80610 SAINT OUVEN	33 419,00	39 962,12	Création d'une passe à poissons (ralentisseur de fonds suractifs) et d'une rampe à enrochement sur le site du moulin de Saint Léger sur Bresle
2012-08	Simple devis sollicité auprès de 2 entreprises d'insertion		04/12/2012	12 mois (prévisionnel)	travaux	AEI BTP	12, rue du Bois – BP 70104 – 80210 CHEPY	14 432,40	17 261,15	Travaux gros œuvre locaux Institution

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> la Présidente, après avoir remercié les participants, clôt la séance.

La séance est levée à 12h50.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 29 MARS 2013

\*\*

# COMPTE RENDU

\*\*

### Annexes

*Annexe 1 : tableau de présentation du  
compte administratif 2012 validé en  
séance*

*Annexe 2 : tableau de présentation du  
budget primitif 2013 v2*

*Annexe 3 : modification de la durée des  
rectificatifs d'écritures*

*Annexe 4 : courrier de réponse - SDAGE  
2016-2021*

*Annexe 5 : proposition de modification de  
l'article 23 du règlement du droit des  
agents*

# ANNEXE 1

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (en euros)

DEPENSES - SECTION INVESTISSEMENT

Investissement	Exercice 2012	Réalisé	Reste à réaliser
<b>13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>93 311,46</b>	<b>93 311,46</b>	<b>0,00</b>
1312 Régions	19 465,84	19 465,84	0,00
1317 Fonds européens - FEDER	16 259,62	16 259,62	0,00
1318 Autres	57 586,00	57 586,00	0,00
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>114 291,84</b>	<b>49 279,40</b>	<b>63 745,70</b>
2031 Frais d'étude	94 591,84	41 046,14	53 545,70
20422 Subv. D'équipement aux personnes de droit privé	10 200,00		10 200,00
2051 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 500,00	8 233,26	
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>61 747,64</b>	<b>48 532,67</b>	<b>4 250,00</b>
2128 Autres agencements et aménagements	1 000,00		1 000,00
2157 Installations, matériels et outillages techniques	250,00		250,00
2182 Matériel de transport	14 000,00	11 122,76	
21838 Matériel informatique	9 000,00	6 064,72	2 000,00
21848 Matériel de bureau et mobilier	3 000,00		1 000,00
2185 Matériel de téléphonie	2 000,00		0,00
2188 Autres	32 497,64	31 345,19	
<b>23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23157 Installations, matériels et outillages techniques	0,00		0,00
<b>45 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT</b>	<b>499 792,40</b>	<b>17 483,20</b>	<b>482 309,20</b>
4581001 Opérations sous mandats - SAINT LEGER	58 388,53	13 653,20	44 735,33
4581002 Opérations sous mandats - SEVARPONT	172 418,28	400,00	172 018,28
4581003 Opérations sous mandats - LONGROY	268 985,59	3 430,00	265 555,59
<b>040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>33 790,82</b>	<b>33 790,82</b>	<b>0,00</b>
13911 Subventions d'équipement - Etat et ses établis.	5 628,38	5 628,38	0,00
13912 Subventions d'équipement - Régions	7 152,44	7 152,44	0,00
13918 Subventions d'équipement - Autres	21 010,00	21 010,00	0,00
<b>020 Dépenses aux intercomm.</b>	<b>20 096,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>823 026,55</b>	<b>242 397,55</b>	<b>550 304,90</b>

RECETTES - SECTION INVESTISSEMENT

Investissement	TOTAL	Réalisé	Reste à réaliser
<b>10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>1 537,00</b>	<b>1 536,89</b>	<b>0,00</b>
10222 FCTVA	1 537,00	1 536,89	
<b>13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES</b>	<b>114 970,14</b>	<b>60 458,99</b>	<b>54 486,00</b>
1311 Etat et établis. nationaux (AESV)	10 200,00		10 200,00
1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau)	43 000,00	10 151,00	32 849,00
1322 Régions	7 112,37	5 300,37	1 812,00
1324 Communes et structures intercommunales	9 625,00		9 625,00
13272 Fonds européen - FEDER	16 259,62	16 259,62	0,00
1328 Autres (ASA, particuliers)	28 773,15	28 748,00	
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>46 213,28</b>	<b>46 213,28</b>	<b>0,00</b>
2031 Frais d'études	46 213,28	46 213,28	
<b>040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>120 424,43</b>	<b>120 420,06</b>	<b>0,00</b>
192 Plus ou moins-values sur cessions	1 000,00	1 000,00	
<b>28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>119 424,43</b>	<b>119 420,06</b>	<b>0,00</b>
28031 Frais d'études	97 578,13	97 578,13	
2805 Concessions et droits similaires, brevets, ...	5 828,00	5 827,49	
28121 Plantations et arbustes	197,00	196,22	
28128 Autres agencements et aménagement de terrain	624,00	624,00	
28157 Matériel et outillage technique	169,00	168,61	
28181 Installations générales, agencements ...	24,00	23,58	
28182 Matériel de transport	4 688,00	4 687,90	
281838 Matériel informatique	1 515,00	1 514,22	
281848 Matériel de bureau et mobilier	730,00	729,30	
28185 Matériel de téléphonie	36,00	35,53	
28188 Autres immobilisations incorporelles	8 035,30	8 035,08	
<b>45 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT</b>	<b>499 792,40</b>	<b>11 345,25</b>	<b>488 447,15</b>
4582001 Opérations sous mandats - SAINT LEGER	58 388,53	11 345,25	47 043,28
4582002 Opérations sous mandats - SEVARPONT	172 418,28		172 418,28
4582003 Opérations sous mandats - LONGROY	268 985,59		268 985,59
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	40 093,30	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations			
<b>Total</b>	<b>823 026,55</b>	<b>239 974,47</b>	<b>542 933,15</b>

DEPENSES - SECTION FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Exercice 2012	Réalisé	Reste à réaliser
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	335 058,09	221 896,51	0,00
60 ACHAT ET VARIATION DES STOCKS	9 400,00	7 217,23	0,00
60622 Carburant	2 300,00	2 101,76	
60631 Fournitures de entretien	300,00	163,63	
60632 Fournitures de petit équipement	3 100,00	2 658,70	
60636 Habillement	800,00	34,60	
60668 Autres produits pharmaceutiques	2 600,00	2 144,30	
	300,00	114,64	
61 SERVICES EXTERIEURS	274 340,00	171 738,83	0,00
611 Contrats et prestations de services avec des entreprises	18 000,00	16 848,69	
6132 Locations immobilières	6 500,00	2 591,64	
6135 Locations mobilières	4 500,00	2 821,88	
61521 Entretien de terrains, de parcs et jardins	3 000,00	2 450,04	
61522 Entretien de bâtiment	27 500,00	18 796,55	
61551 Entretien matériel de transports	1 500,00	427,66	
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers	1 000,00		
6156 Maintenance	4 000,00	2 317,46	
616 Primes d'assurance	13 000,00	8 235,72	
617 Etudes et recherches	1 92 640,00	116 307,09	
6182 Documentation générale	1 200,00	812,10	
6183 Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	1 000,00		
6184 Versements à des organismes de formation	500,00	130,00	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51 318,09	42 847,45	0,00
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	291,83	
6228 Rémunérations d'intermédiaires	700,00	592,20	
6231 Annonces et insertions	2 000,00	1 440,00	
6232 Fêtes et cérémonies	300,00	254,86	
6234 Réceptions	1 300,00	1 281,87	
6236 Catalogues et imprimés	24 868,09	21 384,09	
6238 Publicité, relations publiques - divers	500,00	343,25	
6251 Voyages, déplacements et missions	6 000,00	5 220,32	
6261 Frais de défranchissement	4 300,00	3 526,58	
6262 Frais de télécommunication	3 700,00	3 693,80	
627 Services bancaires et assimilés	1 000,00		
6298 Autres	6 250,00	4 818,65	
63 IMPOTS ET TAXES	250,00	93,00	0,00
63512 Taxes foncières	150,00	93,00	
637 Autres impôts	100,00		
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	315 453,61	295 687,79	0,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 200,00	1 744,20	0,00
6218 Personnel extérieur au service	3 200,00	1 744,20	
63 IMPOTS ET TAXES	4 450,00	3 594,14	0,00
6332 Cotisations FNAL	250,00	189,00	
6336 Cotisations au Centre de gestion et au CNFPT	4 200,00	3 405,14	
64 CHARGES DE PERSONNEL	307 803,61	290 349,45	0,00
64111 Rémunération principale	34 000,00	33 502,13	
64112 Supplément familial et indemnités de résidence	4 500,00	3 831,24	
64113 Nouvelle bonification indiciaire	2 200,00	1 948,50	
64118 Autres indemnités	15 600,00	15 563,41	
64131 Rémunération principale personnel non titulaire	155 503,61	153 679,32	
6417 Rémunérations apprentis	3 300,00	2 671,28	
6451 URSSAF	61 000,00	52 437,00	
6453 Cotisations caisses de retraite	15 500,00	15 452,75	
6454 ASSEDI	12 500,00	9 839,00	
6456 Versement au FNC	500,00	112,00	
6458 Contributions ATTACT	200,00	1 158,72	
6474 Versements aux œuvres sociales	2 500,00	154,10	
6475 Médecine du travail	500,00		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
65734 Subventions de fonctionnement aux organismes publics	0,00		
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et org. de droit privé	0,00		
66 CHARGES FINANCIERES	1 000,00	0,00	0,00
6615 Intérêt des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 000,00		
642 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 424,43	120 420,06	0,00
6761 Différences sur réalisations	1 000,00	1 000,00	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	119 424,43	119 420,06	
6811 Dotations aux amortis. des imm. incorpor. et corpo.			
023 Versement à la section d'investissement	0,00		0,00
Total	772 866,3	638 004,36	0,00

RECETTES - SECTION FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Exercice 2012	Réalisé	Reste à réaliser
77 REVENUS DES SERVICES DE FONCTIONNEMENT	4 500,00	4 607,00	0,00
77632 Retenances et droits des services à caractère de loisirs	500,00	56,00	
7767 Retenances et droits des services périscolaires et extrascol.	4 000,00	4 551,00	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	589 105,73	491 587,94	0,00
74718 Autres - Etat	82 230,26	64 693,05	
74731 Participation Région	14 165,47	14 165,47	
74732 Participation au Département de l'Orne	23 600,00	23 600,00	
74733 Participation au Département de la Seine-Maritime	106 200,00	106 200,00	
74733 Participation au Département de la Somme	106 200,00	106 200,00	
74772 FEDER	36 500,00	12 962,25	
74781 Autres (AESN)	193 600,00	133 505,00	
74782 Autres (Régions)	25 075,00	28 727,17	
74783 Autres (Séni-Migr....)	1 535,00	1 535,00	
75 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE	0,00	4 710,07	0,00
7588 Autres produits divers de gestion courante	0,00	4 710,07	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	2 326,64	0,00
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	1 326,64	
775 Produits cession des immobilisations	1 000,00	1 000,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 790,82	33 790,82	0,00
777 Quote-part des subventions d'investissement transférées	33 790,82	33 790,82	
002 Résultat de fonctionnement reporté	143 789,58		0,00
Total	772 866,3	637 022,47	0,00

Résultat FONCTIONNEMENT exercice 2012 : -100 981,89

Résultat INVESTISSEMENT exercice 2012 : -2 423,08

Résultat TOTAL exercice 2012 : -103 404,97

Résultat Global final : 80 477,91

Fonctionnement report

42 807,69

Investissement report

37 670,22

## **ANNEXE 2**



DEPENSES - SECTION INVESTISSEMENT

Prévisions	Exercice 2011	Exercice 2012	Report	Budget Primitif 2013	TOTAL Budget 2013
<b>13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	0,00	93 311,46	0,00	0,00	0,00
1312 Régions		19 465,84		0,00	0,00
13172 Fonds européens - FEDER		16 259,62		0,00	0,00
1318 Autres		57 586,00		0,00	0,00
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	82 727,00	104 091,84	53 545,70	-18 222,50	5 323,20
2031 Frais d'étude	71 227,00	94 591,84	53 545,70	-18 522,50	5 023,20
2051 Concessions et droits similaires, brevets,...	11 500,00	9 500,00		300,00	300,00
<b>204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	0,00	10 200,00	10 200,00	2 300,00	12 500,00
20422 Subs. d'équipement aux personnes de droit privé		10 200,00	10 200,00	2 300,00	12 500,00
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	26 000,00	61 747,64	4 250,00	250,00	4 500,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	6 500,00	1 000,00	1 000,00	-1 000,00	0,00
2128 Autres agencements et aménagements		250,00	250,00	-250,00	0,00
2157 Installations, matériels et outillages techniques	11 000,00	14 000,00			0,00
2182 Matériel de transport	3 000,00	9 000,00	2 000,00	-1 000,00	2 000,00
21838 Matériel informatique	3 000,00	3 000,00	1 000,00	500,00	0,00
21848 Matériel de bureau et mobilier	1 700,00	2 000,00			500,00
2185 Matériel de téléphonie	800,00	32 497,64		2 000,00	2 000,00
2188 Autres					
<b>23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	822,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23157 Installations, matériels et outillages techniques	822,00	0,00			0,00
<b>45 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT</b>	0,00	499 792,40	482 309,20	654 335,14	1 136 644,34
4581001 Opérations sous mandats - RCE SAINT LEGER		58 388,53	44 735,33	7 535,14	52 270,47
4581002 Opérations sous mandats - RCE SENARPONT		172 418,28	172 018,28		172 018,28
4581003 Opérations sous mandats - RCE LANGROY		268 985,59	265 555,59	55 200,00	265 555,59
4581004 Opérations sous mandats - Travaux HD LANGROY				80 500,00	55 200,00
4581005 Opérations sous mandats - RCE NESLETTE				204 500,00	204 500,00
4581006 Opérations sous mandats - RCE MONTROY				262 100,00	262 100,00
4581007 Opérations sous mandats - RCE MONTROY				44 500,00	44 500,00
4581008 Opérations sous mandats - RCE ERAM					
<b>640 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	0,00	33 790,82	0,00	87 873,01	87 873,01
13911 Subventions d'équipement - Etat et ses établis.		5 628,38		2 251,35	2 251,35
13912 Subventions d'équipement - Régions		7 152,44		2 860,97	2 860,97
13918 Subventions d'équipement - Autres		21 010,00		8 404,00	8 404,00
4818 Charges à décaler				74 356,69	74 356,69
<b>690 Dépenses aux impuretés</b>		20 096,29		23 988,45	23 988,45
<b>Total</b>	<b>109 549,00</b>	<b>813 030,53</b>	<b>590 304,90</b>	<b>720 524,10</b>	<b>1 270 829,00</b>

RECETTES - SECTION INVESTISSEMENT

Prévisions	Exercice 2011	Exercice 2012	Report	Budget Primitif 2013	TOTAL Budget 2013
<b>10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	257,55	1 537,00	0,00	3 699,91	3 699,91
10222 FEDERA	257,55	1 537,00		3 699,91	3 699,91
<b>13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES</b>	31 100,00	114 970,14	54 486,00	-36 312,01	18 173,99
1311 Etat et établis. nationaux (ALESN)		10 200,00	10 200,00		10 200,00
1312 Régions	4 000,00				0,00
1314 Communes					
1318 Autres (ALESN,...)	25 100,00	43 000,00	32 849,00	-30 312,00	2 537,00
1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau)		7 112,37	1 812,00	-6 000,01	1 812,00
1322 Régions		9 625,00	9 625,00		3 624,99
1324 Communes et structures intercommunales		16 259,62			0,00
13272 Fonds européen - FEDER		28 773,15			0,00
1328 Autres (AKA, particuliers)					
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	0,00	46 213,28	0,00	0,00	0,00
2031 Frais d'études		46 213,28			0,00
<b>640 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	9 460,00	119 424,43	0,00	68 502,59	68 502,59
20031 Frais d'études		97 578,13		39 031,25	39 031,25
2005 Concessions et droits similaires, brevets,...	3 654,00	5 828,00		6 292,00	6 292,00
28121 Plantations et arbustes	197,00	197,00		197,00	197,00
28128 Autres agencements et aménagement de terrain	222,00	624,00		624,00	624,00
28157 Matériel et outillage technique	199,00	169,00		115,00	115,00
28181 Installations générales, agencements, ...	24,00	24,00		24,00	24,00
28182 Matériel de transport	2 519,00	4 688,00		4 364,00	4 364,00
281838 Matériel informatique	1 890,00	1 515,00		2 073,00	2 073,00
281848 Matériel de bureau et mobilier	591,00	730,00		730,00	730,00
28185 Matériel de téléphonie	79,00	36,00		0,00	0,00
28188 Autres immobilisations incorporelles	55,00	8 035,30		181,00	181,00
4818 Charges à décaler				14 871,34	14 871,34
<b>45 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT</b>	0,00	499 792,40	488 447,15	654 335,14	1 142 782,29
4582001 Opérations sous mandats - SAINT LEGER		58 388,53	47 043,28	7 535,14	54 578,42
4582002 Opérations sous mandats - SENARPONT		172 418,28	172 418,28		172 418,28
4582003 Opérations sous mandats - LANGROY		268 985,59	268 985,59	55 200,00	268 985,59
4582004 Opérations sous mandats - Travaux HD LANGROY				80 500,00	80 500,00
4582005 Opérations sous mandats - RCE NESLETTE				204 500,00	204 500,00
4582006 Opérations sous mandats - RCE MONTROY				262 100,00	262 100,00
4582007 Opérations sous mandats - RCE ERAM				44 500,00	44 500,00
4582008 Opérations sous mandats - RCE ERAM					
458112 Total des op. pour compte de tiers					0,00
<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>			0,00		0,00
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	61 731,45	40 093,30	0,00	37 670,22	37 670,22
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	7 000,00	1 000,00			0,00
<b>024 Produits des cessions d'immobilisations</b>			823 030,53	842 933,15	727 895,85
<b>Total</b>	<b>108 540,00</b>	<b>823 030,53</b>	<b>842 933,15</b>	<b>727 895,85</b>	<b>1 270 829,00</b>



## **ANNEXE 3**



## **ANNEXE 4**



**EPTB Bresle**

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme  
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Monsieur le Président du comité de bassin  
Seine-Normandie  
Agence de l'Eau Seine-Normandie  
51 rue Salvador Allende  
92027 NANTERRE Cedex

Aumale, le 29 avril 2013

Objet : EPTB USBS044  
Contact : Caroline MEILLER

**Objet : Consultation des assemblées 2012**

*Les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau*

Monsieur le Président

La directive cadre européenne sur l'eau, adoptée le 22 décembre 2000 et transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 prévoit la consultation du public au moins 3 ans avant l'entrée en vigueur du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour la période 2016 - 2021. C'est dans ce cadre que l'EPTB de la Bresle est sollicité pour émettre son avis, ses observations et ses propositions sur :

- Les questions importantes auxquelles le prochain SDAGE du bassin Seine-Normandie devra répondre dans les 10 prochaines années pour reconquérir le bon état des masses d'eau,
- Le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE.

L'avis de l'EPTB de la Bresle est joint à ce présent courrier

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée

La Présidente,  
Marie-Françoise GAOUYER

*Pour la(a) Président(e) et par  
délégation, le Directeur*

JEAN-PHILIPPE BILLARD

Copies

- DRIEE Ile de France, service instructeur pour le compte du Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie
- M. Jérôme BIGNON, représentant de l'EPTB de la Bresle au comité de bassin

## Consultation des assemblées 2012

### *Les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands*

Avis de l'Institution Interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle, reconnue EPTB de la Bresle

La procédure de consultation et le rapport « Les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands » ont été présentés au Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale de la vallée de la Bresle le 29 mars 2013.

Cette présentation a conduit les membres du Conseil d'Administration à formuler un avis favorable sur les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, et sur le programme de travail. Toutefois, des imprécisions techniques ont été relevées par l'animatrice du SAGE, chargée d'analyser les documents de consultation par le Conseil d'Administration, et méritent d'être précisées.

#### Présentation du bassin Seine – Normandie

##### **Le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands**

- *Une occupation ancestrale*

La partie Picaide du bassin versant de la Bresle appartient au bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Or, la carte page 7 ne présente pas l'occupation du sol sur ce secteur. Cet aspect doit être corrigé.

Contrairement à ce qui est indiqué page 7, la ville de Rouen ne compte pas 150 000 habitants mais environ 110 000 hbts.

- *Le rôle clef de l'agriculture*

Il est indiqué page 8 que « la taille des exploitations a continué d'augmenter (passant de 58 à 72 ha) ». Il s'agit de la taille moyenne des exploitations.

#### 2016-2021 : Les questions importantes

##### **Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer**

- *Maîtriser les pollutions chimiques*

La figure A5 (page 13) est de mauvaise qualité, rendant très difficile sa lecture. Par ailleurs, la légende est contradictoire. La figure représente-t-elle l'évolution des concentrations en phytosanitaires sur la période 2008-2010 ou l'évolution de concentrations en triazines ?

Ces éléments doivent être précisés.

Il est regrettable que le graphique illustrant l'augmentation de l'abandon des captages d'eau potable pour dépassement des normes en pesticides sur le bassin Seine Normandie fournisse cette donnée uniquement pour la région Ile de France (Source : ARS d'Ile de France). Par ailleurs, que sont les NPS représentés sur ce graphique ?

• *Protéger et restaurer les milieux aquatiques*

La légende de la carte page 15 est illisible

Que sont « les classes d'état Poissons » ? Est-ce l'IPR ?  
Ces aspects devraient être précisés.

**Anticiper les situations de crise en relation avec le changement climatique pour une gestion quantitative équilibrée et économe des ressources en eau : inondations et sécheresse**

**Partager la ressource en période de sécheresse**

• *Gestion structurelle de la ressource*

Contrairement à ce qui est indiqué page 22, la nappe d'eau souterraine ne soutient pas uniquement les débits des rivières en période d'étiage. La restitution se fait tout au long de l'année, notamment via les sources



## **ANNEXE 5**

## Proposition de modifications de l'art. 23 du droit des agents de l'Institution interdépartementale de la Bresle

### Article 23 : heures supplémentaires sur les journées ouvrées

Ces heures concernent l'ensemble des agents des catégories A, B. et C ~~les agents de catégorie B et les agents de catégorie C. Ce dispositif ne concerne pas les agents de catégorie A ou assimilés.~~

Sont considérées comme heures supplémentaires, et ouvrant droit à récupération ou exceptionnellement à paiement **pour les agents de catégorie B et C, les heures effectuées pour les besoins du service en dehors des heures fixes ou variables habituelles de l'agent.** La responsabilité et la décision sur l'octroi du paiement des heures, **pour les agents des catégories B et C,** relèvent de l'autorité territoriale. Les récupérations des heures supplémentaires, **pour les agents de catégorie A,** relèveront de la décision de l'autorité territoriale et ne pourront pas dépasser 10 jours par an. Ces heures devront être récupérées dans l'année considérée à l'exception des dérogations exceptionnelles possibles accordées par l'autorité territoriale dans ce cadre.

Les heures effectuées au-delà de la durée légale du travail sont soit récupérées soit rémunérées en heures supplémentaires **pour les agents des catégories B et C, au choix de l'autorité territoriale** (art. 3 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002). Il devra être produit un décompte déclaratif de ces heures, attestant sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis (ANNEXE 8). En cas de rémunération, les personnes intéressées se rapprocheront des services administratifs pour connaître leurs droits et les modalités d'application de ces règles. ~~En cas de règlement des heures, il devra être produit un décompte déclaratif attestant sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis (cf. ANNEXE 8).~~

**Les heures travaillées en dehors des plages horaires précédemment définies devront être récupérées par l'agent pouvant en bénéficier, au cours du trimestre suivant ou à défaut lui seront réglées (agents des catégories B et C) conformément aux législations et réglementations en vigueur.**

En cas de récupération, il est convenu ce qui suit :

Heures supplémentaires normales	1h de récupération pour chaque heure supplémentaire accomplie.
Le temps supplémentaire se calcule au prorata du temps travaillé.	
Heures de nuit 22h – 7h (=travail supplémentaire de nuit)	La compensation est de 1h à raison de chaque heure accomplie.
Heures de dimanches ou jours fériés	La compensation est établie à raison d'1h pour chaque heure supplémentaire.

*NB : dans le cas d'un règlement des heures, celui-ci interviendra automatiquement au cours du mois suivant. Il y aura nécessité pour les personnels concernés de disposer d'un arrêté et d'un ordre de mission ponctuel signé par le Président autorisant le dépassement et le versement de ces compensations financières dans le cadre des missions qui incombent à leur service.*